

Chambre des Représentants.

SÉANCE DU 6 MAI 1871.

Aggravation de l'impôt sur le sucre de betteraves. — Mesures pour empêcher une extension excessive de la culture de la betterave.

(Pétitions de M HAYE analysées dans les séances des 28 et 31 mars 1871.)

RAPPORT

FAIT, AU NOM DE LA COMMISSION PERMANENTE DE L'INDUSTRIE (1), PAR M. DELAET

MESSIEURS,

Par une pétition datée de Biercée, 26 mars 1871, le sieur Haye s'adresse à la Chambre pour lui signaler les dangers d'une trop grande extension de la culture de la betterave, culture qui peut, selon lui, « exposer, dans un avenir prochain, à la plus profonde misère les populations rurales qui vivent aujourd'hui dans la plus grande aisance. »

Dans le but de conjurer ce danger, il prie la Chambre de « mettre sa sagesse et son génie à l'œuvre pour rétablir un juste équilibre, soit en augmentant considérablement les droits sur les sucres, soit en limitant la culture des betteraves à un tantième pour cent des hectares en exploitation. »

Deux jours après, le 28 mars, le pétitionnaire demande que la fabrication du sucre de betteraves soit frappée d'un nouveau droit fixe par hectolitre de jus ou par 100 kilogrammes de sucre fabriqué, et ce « pour décharger un peu l'État des frais qu'occasionnent les cinq employés que le Ministre des Finances doit fournir à chaque sucrerie. »

Votre commission d'industrie, Messieurs, croit pouvoir se dispenser de discuter les principes économiques du pétitionnaire et ses idées en matière de compétence de l'État. Elle se bornera donc à rassurer ceux qui, comme lui, pourraient éprouver quelques craintes sur les effets de la liberté de l'agriculture et à vous proposer, à l'unanimité, de passer à l'ordre du jour

Le Rapporteur,

J. DELAET.

Le Président,

DE LEHAYE.

(1) La commission est composée de MM. DE LEHAYE, *président*, JANSSENS, SIMONIS, VAN ISEGHEM, BALISAUX, VERMEIRE, MONCHEUR, CRUYT et DELAET.